

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille dix-huit-----

Le 12 avril à 18h30-----

Nombre de membres :

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

En exercice : 15

à la Mairie de Nexon, sous la présidence de M. Stéphane DELAUTRETTE, Président.

Présents : 11

Date de convocation du Conseil d'Administration : 30 mars 2018

Votants : 11

**PRESENTS** : Mmes BELAIR Florence, FONMARTY Marie-Christine, LACOURARIE Bernadette, PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, DELAUTRETTE Stéphane, FAUCHER Daniel, GARNICHE Roland, GERVILLE REACHE Fabrice, DEXET Emmanuel.

Pour : 11

**EXCUSES** : Mme ARDANT Blandine, Mrs CAILLOT Alain, DARGENTOLLE Georges, DEVARISSIAS Philippe.

Contre : 0

Abstentions : 0

**SECRETAIRE** : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

**OBJET** : Tarifs des accueils de loisirs « Bouge Tes Copains », « Bouge Tes Loulous » et « le Terrier des Galoupiaux »

#### Exposé :

Conformément à la demande de la CNAF, la tarification modulée en fonction des ressources des familles a été mise en place en septembre 2014.

Monsieur le Président rappelle que les tarifs sont calculés d'après le quotient familial (QF) et pour trois tranches :

$QF = \frac{\text{le revenu fiscal de référence}}{12/\text{nombre de parts}}$

En cas de non présentation des justificatifs permettant le calcul de ce quotient, le tarif appliqué est celui correspondant à la tranche maximum.

Le Président propose d'harmoniser les tarifs des trois accueils de loisirs « Bouge Tes Copains », « Bouge Tes Loulous » et « le Terrier des Galoupiaux » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Lieu de résidence de l'enfant	Demi-journée Sans repas	Demi-journée avec repas	Journée Avec repas
Résident ou scolarisé CdC Pays de Nexon- Monts de Châlus	QF inférieur à 800 : 5 € QF de 801 à 1200 : 5.15 € QF de 1201 et supérieur : 5.30 €	QF inférieur à 800 : 8 € QF de 801 à 1200 : 8.25 € QF de 1201 et supérieur : 8.50 €	QF inférieur à 800 : 10.80 € QF de 801 à 1200 : 11.35 € QF de 1201 et supérieur : 11.85 €
Non résident	QF inférieur à 800 : 7 € QF de 801 à 1200 : 7.20 € QF de 1201 et supérieur : 7.35 €	QF inférieur à 800 : 10 € QF de 801 à 1200 : 10.30 € QF de 1201 et supérieur : 10.55 €	QF inférieur à 800 : 13.90 € QF de 801 à 1200 : 14.40 € QF de 1201 et supérieur : 14.95 €

**Pour les enfants résidents de la Communauté de Communes « Pays de Nexon-Monts de Châlus » ou scolarisés dans une école de cette même Communauté :**

Les jours réservés mais non utilisés seront facturés 6 € pour un accueil avec repas et 3 € pour les demi-journées sans repas.

**♦ Pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes « Pays de Nexon-Monts de Châlus » :**

Les jours réservés mais non utilisés seront facturés 9 € pour un accueil avec repas et 5 € pour les demi-journées sans repas.

**Délibération :**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'application des tarifs mentionnés ci-dessus pour les trois accueils de loisirs « Bouge Tes Copains », « Bouge Tes Loulous » et « le Terrier des Galoupiaux », à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- **Autorise** le Président à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, 13 avril 2018

**Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture**

le :

**Publié ou notifié**

le :

Le Président,  
Stéphane DELAUTRETTE

